

How to challenge your new municipal evaluation and make a request for an administrative review?

Sur le territoire de l'île de Montréal, suite au dépôt du rôle triennal 2020-2021-2022 de l'agglomération de Montréal, vous avez théoriquement jusqu'au 30 avril 2020 pour contester votre évaluation municipale.

Nous vous suggérons de vous présenter en personne à l'un des bureaux suivants du SEFVM:

Service à la clientèle

255, rue Crémazie Est,
6e étage,
Montréal, QC
H2M 1M2

Division régionale – Ouest

1868, boul. des Sources,
Bureau 500
Pointe-Claire, QC
H9R 5R2

Source: Site internet du Service de l'Évaluation foncière de la Ville de Montréal (SEFVM). Pour vous guider dans votre démarche, vous pouvez contacter un préposé à la clientèle du SEFVM au **514 280-3825**

Nous pouvons également vous conseiller dès maintenant, avant ou suite au dépôt de votre demande de révision, nous pouvons vérifier vos inscriptions au rôle d'évaluation pour vous.

□

INFORMATION: □ Pierre-René Perrin au 514 249-6729

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ □ **de 12h00 à 18h00 du lundi au jeudi.**□

English version at the bottom of this page

Comment contester votre évaluation municipale et faire une demande de révision administrative?

N'attendez pas à la dernière minute pour le faire!

Vous pouvez le faire en personne ou par courrier recommandé.

Nous pouvons également le faire pour vous.

Nous pouvons vérifier les inscriptions, la valeur et la classe d'immeuble INR (immeuble non-résidentiel) de votre propriété au rôle d'évaluation municipale pour fin ou pas de demande de révision.

Nous pouvons consulter votre dossier municipal pour vous.

Suite à l'enregistrement de votre demande de révision dûment complétée au service à la clientèle du SEFVM, nous pouvons préparer rapidement tous les documents nécessaires à l'analyse de votre demande par l'évaluateur municipal.

Nous pouvons accompagner le représentant de l'évaluateur lors de la visite de votre propriété et lui soumettre les éléments pertinents et favorables à la révision des inscriptions de votre évaluation municipale.

Sous toutes réserves, l'évaluateur assigné à votre demande de révision devrait vous répondre au plus tard le 1^{er} septembre 2020 s'il s'agit d'une propriété résidentielle de cinq (5) logements et moins, et probablement le 1^{er} novembre 2020 s'il s'agit d'une propriété à revenus de six (6) logements et plus, commerciale, semi-commerciale ou industrielle, le tout à être confirmé par le Service de l'évaluation de la Ville de Montréal (SEFVM)

Pour toute demande de révision administrative de votre évaluation municipale sur le territoire de l'île de Montréal, voyez toutes les informations nécessaires sur le [site internet du Service de l'évaluation foncière de Montréal \(SEFVM\) :](#)

En dehors du territoire de l'île de Montréal, renseignez-vous auprès de votre organisme municipal si vous êtes dans les délais pour le faire, le tout relativement au dépôt du rôle triennal de votre municipalité ou M.R.C.

Conditions limitatives et juridiques de notre site internet

Les textes présentés sur notre site sont offerts à titre informatif seulement et ne peuvent être considérés comme des opinions juridiques. Une vérification des sources officielles est donc essentielle avant tout usage de ces textes.

How to challenge your municipal evaluation and make a request for an administrative review?

If you live on the island on Montreal, following the deposit of the three year property assessment roll for 2020-2021-2022, you have, theoretically, until April 30, 2020 to challenge your municipal evaluation.

Do not wait until the last minute!

You can ask for a review in person or by certified mail.

We can also challenge the evaluation for you.

Whether or not you decide to ask for a review, we can verify the entries, the value and the class of building (non-residential immovable) in the assessment roll.

We can consult your municipal file for you.

Following the registration of your duly completed request for a review with the *Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montreal (SEFVM)*'s customer service, we can quickly prepare all the documents necessary for your request's analysis by the municipal assessor.

We can accompany the assessor's representative during the visit of your property and suggest elements relevant and favourable to your municipal evaluation's review.

In the case of a residential property, the assessor assigned to your review has until September 1, 2020 to give you an answer; for commercial or industrial properties, the reply will have to be given probably by November 1, 2020 (this information is to be confirmed by the SEFVM).

See all the necessary information on the SEFVM's web site for any request of administrative review of your municipal evaluation on the island of Montreal

If you live off the island of Montreal, inquire with your municipality to see if you are within the deadlines to ask for a review, relatively to the deposit of the three year roll of your municipality or M.R.C.

Restrictive and legal conditions of our web site

Texts found on our website are not intended to provide legal advice and should not be relied upon as such; a check of official sources is thus essential before using any of these texts.